

INFORMATION CHANGEMENT REGIME

Le parent ayant connaissance de l'EMPLOI du TEMPS **DEFINITIF** de son enfant peut modifier, s'il le souhaite, le(s) jour(s) de fréquentation de la demi-pension.

- **Le choix du régime DP1, DP2, DP3, DP4, ou EXTERNE vaut pour l'année scolaire.** Il reste le même sur la semaine : pas d'alternance possible semaine paire ou impaire.

- Le(s) jour(s) où l'élève n'est pas « inscrit » à la demi-pension, il est considéré **externe**, le collège n'est plus responsable de lui entre la **fin des cours de la matinée** et le **début des cours de l'après-midi**. L'accès au collège et à la cour de récréation, lui est interdit.

Rappel des trimestres :	Trimestre 1	01/09/2026 au 18/12/2026
	Trimestre 2	04/01/2027 au 02/04/2027
	Trimestre 3	05/04/2027 au 02/07/2027

Toutefois, un changement de régime est envisageable 10 jours avant la fin du trimestre en cours, pour effet le trimestre suivant.

(Formulaire téléchargeable **sur l'ENT** du collège ou à **retirer** au **service GESTION**).



CHANGEMENT de REGIME

A rapporter au **Service Gestion** du Collège afin de modifier l'Emploi du Temps de l'élève pour sortie au portail.

NOM et PRENOM de l'élève : _____ Classe _____

NOM du RESPONSABLE LEGAL : _____

1) **Je choisis** le changement de régime qui **prendra effet à partir du lundi 28.09.26.**

☐ FORFAIT 1 JOUR ☐ FORFAIT 2 JOURS ☐ FORFAIT 3 JOURS ☐ FORFAIT 4 JOURS

ou ☐ EXTERNE.

2) **Je coche** le(s) jour(s) ou mon enfant mange :

☐ LUNDI

☐ MARDI

☐ JEUDI

☐ VENDREDI

DATE et SIGNATURE :